

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



OIC/CFM-37/2010/ST/RES/FINAL

Original : Anglais

**RESOLUTIONS
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**

**ADOPTÉES PAR
LA 37^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(SESSION DE LA VISION PARTAGÉE D'UN MONDE ISLAMIQUE PLUS
SÛR ET PLUS PROSPÈRE)*

**DOUCHANBE, REPUBLIQUE DU TADJIKISTAN
DU 4 AU 6 JOURNADA AL-THANI 1431 H
(18-20 MAI 2010)**

TABLE DES MATIERES

NO.	SUJET	PAGE
1.	Résolution n° 1/37-S&T sur la Science et la Technologie	1-3
2.	Résolution n° 2/37-S&T sur l'Enseignement supérieur	4-6
3.	Résolution n° 3/37-S&T sur la Santé.	7-9
4.	Résolution n° 4/37-S&T sur l'Environnement	10-12
5.	Résolution n° 7/37-S&T sur les activités de l'Université islamique du Niger	13-15
6.	Résolutions no. 6/37-S&T sur les activités de l'université islamique de technologie (UIT-Dhaka)	16-17
7.	Résolution n° 7/37-S&T sur l'université islamique du Niger	18-19
8.	Résolution n° 8/37-S&T sur les activités de l'Université islamique d'Ouganda	20-21
9.	Résolution n° 9/37-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable dans certains Etats membres de l'OCI	22-23
10.	Résolution n° 10/37-S&T sur l'usage rationnel des ressources hydriques du monde musulman, l'échange d'expériences et d'informations et le renforcement de la coopération régionale et panislamique dans ce domaine	24-26

RESOLUTION N° 1/37-S&T
SUR
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Joumada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;

Se référant à la *Vision 1441* de l'OCI pour la Science et la Technologie, adoptée par le Dixième Sommet Islamique, réuni à Putrajaya en octobre 2003, et au Programme d'Action Décennal de l'OCI, entériné par le Troisième Sommet Islamique Extraordinaire, tenu à La Mecque en décembre 2005 ;

Rappelant la résolution No. : 1/11-S&T(IS) sur les Projets de Récolte Précoce et les Mégaprojets et à la résolution No. : 2/11-S&T(IS) sur l'Atlas de l'Innovation dans le Monde Islamique, adoptées par le 11^{ème} Sommet Islamique, réuni à Dakar en mars 2008 ;

Rappelant la résolution No. : 6/11-S&T(IS) sur les conclusions du Forum de la Science, la Technologie et l'Innovation en Afrique, préparatoire au Panel sur le Partage du Savoir au sein de la Oummah, adoptée par le 11^{ème} Sommet Islamique, réuni à Dakar en mars 2008 ;

Rappelant la résolution No. : 1/36-S&T adoptée par la 36^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (CMAE), tenue à Damas, en République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009;

Prenant note des délibérations de la Conférence sur la Science et la technologie ayant pour thème « les Nouvelles Technologies et les Technologies Emergeantes dans la région OCI », organisée à Damas les 23 et 24 mai 2009 ;

Considérant que la BID a invité ses Etats membres à affecter à leurs programmes et projets relatifs aux S&T un minimum de 10 % du montant global de leurs demandes de financements annuelles adressées à la Banque;

Se félicitant de l'initiative du Secrétariat général et du Royaume d'Arabie Saoudite pour promouvoir la coopération dans le mégaprojet sur la communication par satellite ;

Appréciant les efforts de Son Altesse Sheikha Moza Bint Nasser Al- Missnah, épouse de Son Altesse l'Emir du Qatar, pour avoir lancée une initiative conjointe avec l'ISESCO afin de promouvoir la science et la technologie en Irak, et pour avoir également organisé la 1^{ère} Conférence internationale sur la

Science, la Technologie et la Recherche pour le Développement Durable en Irak, qui s'est déroulée à Doha, Qatar.

Se félicitant du lancement du Réseau Islamique des Femmes de Science et de la mise en place de Conseil de Gestion avec pour principal objectif de promouvoir le rôle des scientifiques femmes dans le domaine de la science et de la technologie en vue de susciter un développement économiquement rentable, socialement équitable et qui ne nuise pas à l'environnement dans le monde islamique ;

Louant le COMSTECH, le SESRIC, la BID et l'ISESCO pour leurs efforts de coopération dans le domaine du développement et de la promotion de la science et de la technologie à l'échelle du monde islamique.

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'Enseignement Supérieur, la Science, la Technologie, la Santé et l'Environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

- 1- **DEMANDE** aux Etats membres d'accorder leur appui sans réserve à la Task-force présidée par la République du Sénégal pour la mise en œuvre de la Vision 1441 H de l'OCI, en vue de diligenter la réalisation de ses buts et objectifs.
- 2- **APPELLE** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance financière généreuse au projet relatif à l'Atlas de l'Innovation du Monde Islamique et invite le team de gestion collective à prendre toutes les mesures nécessaires à la prompte réalisation de ce projet.
- 3- **INVITE** les Etats membres à identifier les projets d'intérêt commun dans le cadre du système des projets de Récolte Précoce, sachant que le projet relatif aux Test Non Destructifs (NDT) a été entièrement parachevé.
- 4- **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la république de Turquie de dispenser une formation technique, à la demande, aux experts des Etats membres de l'OCI sur les mutations provoquées en pépinière.
- 5- **INVITE** les Etats membres participant à l'Initiative des Mégaprojets à prendre toutes les mesures nécessaires pour booster les divers projets qui se trouvent actuellement à des stades d'avancement variables.
- 6- **INVITE** les Etats membres à mettre au point leurs propres programmes et à accorder leur appui au Groupe d'Experts de l'ISESCO sur la nanotechnologie pour lui permettre de fonctionner en tant que

Taskforce chargée de promouvoir et de coordonner les initiatives locales en matière de nanotechnologie, conformément à leurs priorités et à leurs aux programmes de développement nationaux.

- 7- **INVITE** les Etats membres à renforcer leurs systèmes nationaux de recherche et d'innovation et à tirer pleinement parti de l'expertise du Centre de l'ISESCO pour la Promotion de la Recherche Scientifique (ICPSR) afin de mieux se préparer à répondre aux normes internationales.
- 8- **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la république Islamique d'Iran d'organiser en 2011 une réunion de hauts fonctionnaires des Etats membres de l'OCI, en coopération avec les institutions compétentes de l'Organisation, sur le thème de « la mise en œuvre et du suivi du SMSI : la contribution de l'OCI ».
- 9- **DEMANDE** au gouvernement de la République du Kazakhstan d'organiser et d'accueillir une exposition et une conférence sur la science et la technologie, en parallèle à la 38^{ème} session du CMAE et conformément à la recommandation pertinente de la Vision 1441 H de l'OCI pour la Science et la Technologie.
- 10- **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les présentes recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 2/37-S&T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Journada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;

Se référant à la *Vision 1441* de l'OCI pour la Science et la Technologie, adoptée par le Dixième Sommet Islamique, réuni à Putrajaya en octobre 2003, et au Programme d'Action Décennal de l'OCI, entériné par le Troisième Sommet Islamique Extraordinaire, tenu à La Mecque en décembre 2005 ;

Rappelant la résolution n° 2/34-S&T sur la sélection de 20 universités éligibles au top 500 des meilleures universités dans le monde, adoptée par la 34^{ème} session du CMAE, tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, du 15 au 17 mai 2007,

Rappelant également la résolution n° 6/35-S&T sur le classement des universités des pays de l'OCI, adoptée par la 35^{ème} session du CMAE, tenue à Kampala, République d'Ouganda, du 18 au 20 juin 2008,

Ayant à l'esprit la résolution n° 6/36-S&T sur l'enseignement supérieur, adoptée par la 36^{ème} session du CMAE, tenue à Damas, République arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

Apprécient l'offre du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite d'organiser au mois d'avril 2010 une réunion technique d'experts en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et l'ISESCO pour la révision du document sur le classement des universités du monde islamique,

Apprécient la généreuse décision des Gouvernements de la république de Turquie et de la république du Yémen d'accorder des bourses d'études aux étudiants des Etats membres pour s'inscrire dans leurs universités respectives ;

Apprécient également l'attribution de bourses d'études à titre bilatéral par les divers Etats membres de l'OCI au profit des étudiants musulmans pour étudier dans leurs établissements respectifs ;

Réalisant toute l'importance d'un système d'assurance qualité efficace et efficient pour le renforcement des institutions d'enseignement supérieur ;

Prenant note des recommandations de la table ronde des Agences d'Assurance Qualité des Etats Membres de l'OCI, organisée à Kuala Lumpur, en novembre 2009, et relatives à la création d'une Association des Agences d'Assurance Qualité à l'échelle du monde islamique,

Saluant le rôle et la contribution de l'ISESCO à la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les Etats membres,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les Etats membres à souscrire aux Waqf réservés aux 3 universités de l'OCI, au Niger, en Ouganda et en Malaisie.
2. **INVITE** les Etats membres à accorder généreusement des bourses d'études dans les différentes disciplines aux étudiants des PMA pour leur permettre de poursuivre leurs études au sein de leurs institutions respectives d'enseignement supérieur.
3. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI et aux autres institutions concernées, comme la BID et l'ISESCO, de veiller à la coordination de leurs efforts sur l'octroi de ces bourses d'études.
4. **DEMANDE** à l'université internationale islamique de Malaisie (UIIM) de prendre toutes les dispositions nécessaires, en collaboration avec le Secrétariat général et les institutions concernées de l'OCI, pour organiser un débat interuniversitaire afin d'établir des relations plus étroites et plus fortes entre les étudiants musulmans à travers la promotion du débat en tant que « sport ».
5. **INVITE** les Etats membres à accorder leur appui sans réserve à l'UIIM et à participer au débat interuniversitaire de l'OCI.
6. **DEMANDE** au Secrétariat général de continuer à suivre, en collaboration avec les institutions compétentes de l'OCI, la performance des universités affiliées afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.
7. **INVITE** les Etats membres à participer à la 5ème conférence islamique des Ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, prévue du 19 au 21 octobre 2010 à Kuala Lumpur.

8. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les présentes recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 3/37-S&T
SUR
LA SANTE

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Joumada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010 ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par le 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, tenu à la Mecque en décembre 2005,

Rappelant la résolution n° 4/11-S&T (IS) sur la coopération globale pour la lutte contre les maladies et les épidémies, adoptée par le 11^{ème} Sommet islamique, tenu à Dakar, en mars 2008,

Rappelant également la résolution n° 3/36-S&T sur la santé, adoptée par la 36^{ème} session du CMAE, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009 ;

Ayant à l'esprit les Déclarations et Résolutions adoptées par la 1^{ère} et la seconde conférence islamique des Ministres de la Santé, réunies, respectivement, à Kuala Lumpur, en juin 2007 et à Téhéran, en mars 2009,

Prenant note du Cadre de Coopération signé par le Secrétariat général de l'OCI et les Etats-Unis le 1^{er} décembre 2008 pour le lancement d'un projet intitulé « Permettre à chaque mère et chaque bébé dans les pays de l'OCI d'avoir accès aux soins d'urgence »,

Appréciant l'étroite coordination établie entre le Secrétariat général de l'OCI et l'Initiative Globale pour l'Eradication de la Polio (GPEI) ainsi que la contribution financière fournie par le gouvernement de la République de Turquie et par les autres donateurs internationaux aux efforts mondiaux pour l'éradication de la polio,

Appréciant également la coopération entre le Secrétariat général de l'OCI et le Partenariat pour la Lutte contre la Malaria (Roll Back Malaria),

Prenant en compte l'importance de la coopération entre les Etats membres de l'OCI dans les domaines du soin de santé ;

Prenant note avec satisfaction des efforts déployés par le Secrétariat général en vue de sensibiliser les Etats membres, d'accentuer la prise de conscience générale, de plaider efficacement et de participer aux efforts internationalement déployés pour l'élimination de la polio dans les Etats membres de l'OCI,

Remerciant le gouvernement des Emirats arabes Unis pour avoir fait don d'une subvention de 25 millions de dollars pour soutenir l'action du Partenariat pour la Lutte contre la Malaria, ainsi que le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, qui a fait don d'un lot de 4000 ampoules de vaccin contre la fièvre jaune à l'OMS et à l'UNICEF,

Accueillant favorablement les offres de la république du Kazakhstan et de la République d'Indonésie pour abriter la 3^{ème} et la 4^{ème} conférence islamique des Ministres de la santé (CIMS) en 2011 et 2013, respectivement.

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

1. **INSISTE** de nouveau sur le rôle crucial de la conférence islamique des Ministres de la santé dans la promotion de l'agenda commun de l'OCI en matière de santé.
2. **APPELLE** les Etats membres à mettre en œuvre les Résolutions et Déclarations adoptées par la 1^{ère} et la 2^{ème} Conférences islamiques des Ministres de la Santé, tenues à Kuala Lumpur en juin 2007, et à Téhéran en mars 2009, respectivement.
3. **DEMANDE** au Comité de Pilotage sur la Santé de se réunir au cours de second trimestre 2010 pour veiller à la mise en œuvre efficace et efficiente et au suivi du processus d'exécution des décisions et recommandations issues des conférences des Ministres de la Santé.
4. **APPELLE EGALEMENT** les Etats membres de l'OCI à participer activement à la 3^{ème} et à la 4^{ème} réunion de la conférence islamique des ministres de la Santé (CIMT), prévues à Kazakhstan et en Indonésie en 2011 et 2013 respectivement ;
5. **SOULIGNE** l'importance de la coopération dans le domaine de la santé en ce qui concerne les objectifs de développement du millénaire (4-réduire la mortalité infantile, 5- améliorer la santé maternelle et 6-combattre les VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies), et demande au comité directeur sur la santé de suivre la mise en œuvre des projets concernés et de coordonner entre les Etats membres ;
6. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI d'explorer avec les organisations internationales concernées et les agences spécialisées de l'ONU à savoir l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et l'ONUSIDA, les possibilités d'élaborer et de mettre en œuvre des projets régionaux réalisables dans le domaine de la santé ;

7. **EXHORTE** les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour assurer la vaccination de chaque enfant contre la polio.
8. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de diligenter l'exécution du projet « Permettre à chaque mère et chaque bébé dans les pays de l'OCI d'avoir accès aux soins d'urgence » dans le contexte du Cadre de Coopération signé par le secrétariat général avec les Etats-Unis le 1^{er} décembre 2008.
9. **ENCOURAGE** le Secrétariat général à mettre en œuvre, en collaboration avec la BID et la CICI, un projet de production de médicaments antipaludéens dans les Etats membres de l'OCI.
10. **INVITE** les Etats membres à coopérer sur la production de vaccins et accueille favorablement l'offre de la Turquie de partager son expérience dans ce domaine.
11. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les présentes recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

**RESOLUTION N° 4/37-S&T
SUR
L'ENVIRONNEMENT**

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Joumada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010 ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par le 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, tenu à la Mecque en décembre 2005, et du Communiqué final du 11^{ème} Sommet islamique tenu à Dakar en mars 2008 ;

Rappelant la résolution n° 8/35-S&T sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Bali, issu de la Conférence des Nations unies sur le Changement Climatique, qui a été adoptée par la 35^{ème} session du CMAE, tenue à Kampala, République d'Ouganda, du 18 au 20 juin 2008,

Rappelant la résolution n° 4/36-S&T sur l'environnement, adoptée par la 36^{ème} session du CMAE, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 23 au 25 mai 2009,

Prenant en considération les recommandations de la 3^{ème} conférence islamique des Ministres de l'Environnement, tenue à Rabat, les 29 et 30 octobre 2008,

Ayant à l'esprit les décisions et recommandations de la 1^{ère} réunion du Bureau Exécutif Islamique pour l'Environnement, tenue au siège de l'ISESCO à Rabat, Royaume du Maroc, les 18 et 19 janvier 2010,

Rendant hommage à SAR le Prince Turki Bin Nasser Bin Abdulaziz, Président Général de la Météorologie et de l'Environnement du Royaume d'Arabie Saoudite et Président de la 3^{ème} Conférence Islamique des Ministres de l'Environnement et du Bureau Exécutif Islamique de l'Environnement, pour avoir accordé son haut patronage et son appui à la 1^{ère} réunion du Bureau Exécutif Islamique de l'Environnement,

Appréciant l'offre de SM le Roi Mohamed VI du Maroc de créer et d'abriter au Maroc une académie islamique pour l'environnement et le développement durable,

Notant que le gouvernement du Kazakhstan organise une conférence sur « le développement des technologies non polluantes dans les pays islamiques » en marge de la conférence ministérielle sur la protection de l'environnement

et le développement de la région de l'Asie-pacifique prévue à Kazakhstan en 2011 ; (proposé par le Kazakhstan).

Rappelant avec préoccupation les conséquences des problèmes écologiques causés par les essais nucléaires de la mer Aral et Semipalatinsk ; (proposé par le Kazakhstan).

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les Etats membres à désigner des Points Focaux pour la liaison avec le Bureau Exécutif Islamique de l'Environnement afin de suivre le processus de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Bureau Exécutif et des Conférences Islamiques des Ministres de l'Environnement.
2. **INVITE** les Etats membres à coordonner leurs positions afin de faire face efficacement aux défis et aux challenges liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, à se doter d'une politique de l'environnements et à mobiliser à cette fin les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires.
3. **PREND NOTE** avec préoccupation des graves conséquences du changement climatique sur l'environnement mondial, et notamment l'impact de l'élévation du niveau de la mer, qui pose une menace grave pour certains Etats membres de l'OIC, dont le Bangladesh et les Maldives, et **INVITE** les Etats membres à se faire les interprètes de ces préoccupations dans les fora internationaux aux fins d'action préventive appropriée.
4. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OIC d'assurer la coordination avec le Secrétariat du Bureau Exécutif Islamique de l'Environnement en vue de la prompte mise en place d'une Taskforce de haut niveau, composée d'experts du changement climatique des Etats membres, en vue de concevoir la *Vision de l'OIC* en prévision de la prochaine conférence sur le changement climatique, qui se déroulera au Mexique en novembre/décembre 2010.
5. **APPELLE** les Etats membres à déployer davantage d'efforts pour conserver la biodiversité et faciliter la réalisation des objectifs de l'année internationale de la biodiversité en 2010, à savoir une réduction importante du taux actuel de perte de la biodiversité au niveau mondial, régional et national, tel que prévu par la convention sur la diversité biologique .

6. **INVITE** les Etats membres à participer activement à la conférence sur « le développement des technologies non polluantes dans les pays islamiques » en marge de la 6^{ème} conférence ministérielle sur la protection de l'environnement et le développement de la région Asie-pacifique prévue en 2011 au Kazakhstan.
7. **SE FELICITE** de la tenue de la 4^{ème} conférence islamique des Ministres de l'Environnement du 5 au 7 octobre 2010 en Tunisie et exprime sa sincère gratitude et sa très haute considération à S.E. le Président Zine El Abidine Ben Ali pour avoir bien voulu accepter de placer cette conférence sous son haut patronage.
8. **DEMANDE** au secrétariat général de l'OCI de prendre les mesures nécessaires , en collaboration avec les organes subsidiaires et les institutions spécialisées, pour constituer un groupe d'experts composé de spécialistes éminents, tout en veillant à garantir une représentation géographique équitable des Etats membres de l'OCI, en vue d'élaborer par voie de consensus la *Vision de l'OCI* pour les questions liées à l'Eau dans le contexte de la stratégie de gestion des ressources hydriques du monde musulman adoptée par la 10^{ème} conférence islamique au Sommet en 2003 à Putrajaya. Cette Vision de l'OCI sera par la suite peaufinée par le Groupe intergouvernemental d'Experts, puis adoptée par consensus à la conférence islamique des Ministres en charge des ressources hydriques, prévue à Istanbul.
9. **DEMANDE** aux Etats membres de l'OCI et à la communauté internationale de se focaliser sur la nécessité de l'utilisation durable des ressources hydriques en Asie centrale et **INVITE** les Gouvernements des pays d'Asie centrale à reprendre les négociations sur la création d'un Consortium de l'eau et de l'énergie dans la région.
10. **APPELLE** le gouvernement du Kazakhstan à initier en collaboration avec les Etats membres affectés de la région, un projet commun pour réhabiliter la zone affectée par les tests nucléaires de la mer d'Aral et de Semipalatinsk et appelle la BID et les Organisations internationales à y apporter leur soutien financier ;
11. **INVITE** les Etats membres à coopérer et à élaborer des projets communs pour lutter contre la désertification et **DEMANDE** à la BID et aux autres organisations internationales de financer des projets dans ce domaine.
12. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les présentes recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 5/37-S&T

SUR

**LES ACTIVITES DU COMITE MINISTERIEL PERMANENT POUR LA
COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)**

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jomada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;

Se référant à la *Vision 1441* de l'OCI pour la Science et la Technologie, adoptée par le Dixième Sommet Islamique, réuni à Putrajaya en octobre 2003, et au Programme d'Action Décennal de l'OCI, entériné par le Troisième Sommet Islamique Extraordinaire, tenu à La Mecque en décembre 2005 ;

Rappelant la résolution No. : 6/11-S&T (IS) sur les conclusions du Forum sur la Science, la Technologie et l'innovation en Afrique, préparatoire au Panel sur le partage du savoir au sein de la Oummah, adoptée par le 11^{ème} Sommet islamique tenu à Dakar, en mars 2008 ;

Rappelant le Communiqué final publié par le 11^{ème} Sommet islamique tenu à Dakar, en mars 2008 ;

Exprimant sa gratitude au Président Assif Ali Zardari, Président du Comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) et Sayed Yusuf Raza Gilani, Premier Ministre de la République du Pakistan et coprésident du COMSTECH pour leur soutien permanent et leur dévouement pour la science et la technologie;

Ayant à l'esprit la résolution no. 8/34-S&T sur la 25^{ème} réunion du comité exécutif du Comité permanent de l'OCI pour la Coopération scientifique et technologique (COMSTECH) adoptée par la 34^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Islamabad en mai 2007;

Prenant en considération les décisions de la 13^{ème} réunion de l'Assemblée générale du COMSTECH tenue à Islamabad en avril 2008;

Prenant note de la résolution no. 12/35-S&T sur les questions relatives au COMSTECH adoptée par la 35^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Kampala en juin 2008;

Prenant également note de la résolution no. 5/36-S&T adoptée par la 36^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Damas, République Arabe Syrienne, du 23 au 25 mai 2009;

Appréciant le rôle du Comité ministériel permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) dans la promotion de la science et de la technologie telle que prévu par la Vision 1441 H et le Programme d'Action décennal de l'OCI;

Appréciant également la coopération des Etats membres et des institutions concernées de l'OCI pour la mise en œuvre de la vision 1441 H de l'OCI pour la science et la technologie et le Programme d'Action décennal de l'OCI;

Rendant hommage au COMSTECH pour avoir assuré l'utilisation optimale des ressources et des capacités et potentialités scientifiques et technologiques disponibles dans les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI contribuant ainsi au progrès, au bien être et à la prospérité des Etats membres;

Exprimant son appréciation au coordonateur général du COMSTECH et au Secrétariat du COMSTECH pour leur coordination efficace et leur gestion des affaires du COMSTECH;

Reconnaissant l'importance de la collaboration en matière de recherche et du soutien aux programmes conjoints de recherche avec les organisations internationales y compris l'OMS/EMRO, IFS et TWAS pour accorder des subventions de recherche à l'appui des jeunes scientifiques des Etats membres de l'OCI pour établir une capacité de recherche endogène au sein de la région OCI;

Se félicitant de l'adhésion des Etats membres à l'Organisation du Secrétariat du COMSTECH pour la science, la technologie et l'innovation (STIO);

Exprimant sa gratitude au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accueilli la réunion des membres fondateurs de l'Organisation du Secrétariat du COMSTECH pour la Science la Technologie et l'Innovation (STIO), à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite le 24 février 2010.

Ayant pris note du rapport du Comité ministériel permanent pour la coopération scientifique et technologique, (COMSTECH): (OIC/33-ICECS/2010/COMSTECH/CG-REP).

Ayant examiné le rapport du Secrétariat général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG/REP).

- 1- **APPELLE** le COMSTECH à prendre les devants dans l'élaboration des directives politiques en matière de Science et Technologie dans le monde musulman.
- 2- **INVITE** le COMSTECH à continuer à accorder la priorité au programme spécial pour l'Afrique dans le contexte global du Programme d'Action décennal de l'OCI.
- 3- **EXHORTE** tous les Etats membres et toutes les institutions concernées de l'OCI à coopérer avec le COMSTECH pour concrétiser les objectifs de la Vision 1441H pour la S&T et du Programme d'Action décennal de l'OCI.
- 4- **EXHORTE** les Etats membres à apporter le soutien nécessaire au COMSTECH pour lui permettre d'élargir ses activités conjointes de recherche et d'autres programmes pour la communauté scientifique de la région de l'OCI.
- 5- **DEMADE** à l'Organisation du Secrétariat du COMSTECH pour la Science, la technologie et l'innovation (STIO) de formuler son programme pour une mise en œuvre efficace des décisions pertinentes de la vision 1441H et du Programme d'action décennale de l'OCI au bénéfice de ses membres comme prévu par la Résolution No. 8/34-S&T
- 6- **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour mettre en œuvre ces recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

**RESOLUTIONS NO. 6/37-S&T
SUR
LES ACTIVITES DE L'UNIVERSITE ISLAMIQUE
DE TECHNOLOGIE (UIT-DHAKA)**

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jomada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010 ;

Rappelant le Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah, en décembre 2005 ;

Prenant en compte de la résolution no. 6/36-S&T sur les activités de l'Université islamique de Technologie adoptée par la 36^{ème} session du CMAE tenue à Damas en mai 2009;

Rappelant les recommandations de la 34^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'Université tenu les 7 et 8 décembre 2009 à Dhaka, Bangladesh;

Exprimant sa profonde gratitude à S.E. Sheikh Hasina, Premier Ministre du Gouvernement de la République du Bangladesh pour son soutien permanent et son dévouement à l'Université islamique de Technologie;

Félicitant le Secrétaire général de l'OCI pour le titre de Docteur Honoris Causa qui lui a été décerné par l'UIT lors de la 23^{ème} cérémonie de remise de diplômes;

Appréciant le rôle catalyseur que l'Université continue de jouer en formant la jeunesse de la Oummah dans les domaines de l'ingénierie, de la technologie et de l'enseignement technique;

Prenant note du rapport d'activité présenté par le Recteur de l'Université islamique de Technologie (UIT);

Considérant le rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST-SG-REP):

- 1- **APPELLE** les Etats membres à aider à obtenir des financements des organisations philanthropes et des particuliers pour octroyer des bourses aux jeunes membres du corps enseignant de l'Université islamique de Technologie pour leur permettre de poursuivre des études supérieures plus poussées dans différentes universités renommées à l'intérieur et à l'extérieur du monde islamique pour leur

permettre de mieux contribuer aux activités de l'université à leur retour après avoir complété leurs études supérieures et leur formation.

- 2- **APPELLE EGALEMENT** les Etats membres à mieux profiter des services de l'Université islamique de Technologie en proposant plus d'étudiants éligibles pour les cours académiques réguliers et en envoyant plus de personnel en formation continue pour participer aux sessions, séminaires et ateliers spéciaux de courtes durée en vue d'améliorer et de mettre à jour leurs connaissances et aptitudes.
- 3- **DEMANDE** à l'Université islamique de Technologie de formuler des propositions concrètes pour dispenser des cours dans les domaines des technologies émergentes et de pointe pour satisfaire les besoins des pays membres et s'inscrire dans le droit fil du Programme d'Action décennal;
- 4- **INVITE** l'université et son conseil des gouverneurs à appliquer les conclusions du comité créé dans le but de revoir la grille des salaires du personnel universitaire.
- 5- **EXHORTE** les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à payer à temps leurs contributions statutaires obligatoires et à régler leurs arriérés au budget de l'UIT.
- 6- **APPELLE** les Etats membres qui en ont les moyens à faire des contributions volontaires en plus de celles obligatoires, pour aider à l'expansion des infrastructures de l'Université et faire face à la demande croissante des étudiants en mettant à leur disposition plus de places dans les différentes disciplines.
- 7- **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et d'en faire rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 7/37-S&T
SUR
L'UNIVERSITE ISLAMIQUE DU NIGER**

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jourmada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010 ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par le 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, tenu à la Mecque en décembre 2005,

Tenant en compte de la résolution n° 7/36-S&T sur l'université islamique du Niger, adoptée par la 36^{ème} session du CMAE, tenue à Damas, en mai 2009,

Prenant note de la Mission de l'Université islamique du Niger, qui est de continuer à intensifier ses efforts pour une plus large diffusion de l'enseignement de qualité en matière de civilisation islamique et de langue arabe à travers le monde musulman en général, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest,

Saluant les efforts de l'Université islamique du Niger pour promouvoir l'enseignement supérieur à travers la création et l'ouverture des deux nouvelles facultés, à savoir la faculté d'économie et d'administration et la faculté de science et de technologie,

Remerciant les Etats qui ont contribué au soutien à cette université notamment la République du Niger, le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat des Emirats arabes Unis, l'Etat du Koweït, la grande Jamahiriya arabe Libyenne, l'ISESCO, le Fonds de solidarité islamique et la Banque islamique de Développement.

Prenant note avec appréciation des rapports pertinents de l'Université islamique du Niger,

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général sur l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la santé et l'environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

1. **INVITE** les Etats membres à fournir une assistance généreuse à l'université pour lui permettre de répondre aux besoins urgents liés à l'équipement des deux nouvelles facultés en : (Ordinateurs et

accessoires TI, laboratoires scientifiques équipés et d'autres équipements etc.)

2. **EXHORTE** les Etats membres à apporter l'appui nécessaire pour parachever la construction du campus des filles à Niamey.
3. **EXPRIME** sa profonde gratitude du Gouvernement de la République du Niger pour son soutien permanent et son dévouement à l'Université islamique du Niger.
4. **LOUE** le Gouvernement du Niger pour avoir fait don d'un terrain sis à Niamey, siège de l'Université islamique pour servir à la construction d'un immeuble en *waqf*.
5. **INVITE** les Etats membres à contribuer à la réalisation du projet de l'immeuble en waqf sur le terrain que le gouvernement de l'Etat du Niger a bien voulu attribuer à l'université à Niamey.
6. **INVITE EGALEMENT** les Etats membres à accorder une subvention annuelle au budget de l'université.
7. **DEMANDE** aux Etats membres d'octroyer des bourses aux étudiants et étudiantes de l'université.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions appropriées pour mettre en œuvre les présentes recommandations et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 8/37-S&T
SUR
LES ACTIVITES DE L'UNIVERSITE ISLAMIQUE D'UGANDA

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jourmada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010 ;

Se référant au Programme d'Action Décennal de l'OCI adopté par le 3^{ème} Sommet islamique extraordinaire, tenu à la Mecque en décembre 2005,

Rappelant la résolution n° 8/36-S&T sur les activités de l'Université Islamique d'Ouganda, adoptée par la 36^{ème} session du CMAE, tenue à Damas du 23 au 25 mai 2009 ;

Notant le rôle important joué par l'Université Islamique d'Ouganda (UIO) dans le processus de l'enseignement en Afrique subsaharienne et la satisfaction des besoins pédagogiques croissants des Musulmans d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe ;

Prenant note de l'ouverture du campus de jeunes filles, grâce à l'assistance financière du Fonds de Solidarité Islamique (FSI), qui a considérablement renforcé les moyens de l'Université pour dispenser un enseignement universitaires aux jeunes musulmanes ;

Appréciant l'appui constant accordé à l'UIO par les Etats membres et certaines institutions comme le FSI, la BID, la Société de Bienfaisance du Koweït, la Fondation Zayed Al-Nahayan, l'ISESCO, et le Secrétariat Général de l'OCI ;

Louant le Gouvernement de la République d'Ouganda pour avoir fait don à l'UIO d'un lot de terrain de 10 acres sis dans le quartier de Na kawa, à Kampala, pour servir à la construction d'un immeuble en waqf ;

Ayant conscience de la grave pénurie de personnels qualifiés dans les domaines scientifiques et technologiques dont souffrent les pays desservis par l'Université ;

Prenant note du rapport du Secrétaire Général sur l'Enseignement Supérieur, la science, la Technologie, la Santé et l'Environnement (OIC/33-ICECS/2010/ST/SG-REP) :

- 1- **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et aux institutions pour aider l'Université à se doter de facultés de médecine, d'ingénierie,

d'agronomie et de médecine vétérinaire et lui affecter des enseignants dans toutes ces spécialités en tant que personnel détaché .

- 2- **APPELLE EGALEMENT** les Etats membres et les institutions à aider l'Université à se doter de moyens infrastructurels accrus tels que salles de classe, bibliothèque, équipements scientifiques, logements pour le personnel, et leur demande également de lui accorder des bourses pour le perfectionnement de son personnel et pour les étudiants nécessiteux.
- 3- **EXHORTE** les Etats membres et les institutions à faire des contributions financières volontaires et à accorder une assistance matérielle au campus d'étudiantes pour lui permettre de jouer un rôle efficace dans la satisfaction des besoins éducatifs des femmes musulmanes dans les pays africains anglophones.
- 4- **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour mettre ces recommandations en œuvre et en faire rapport à la prochaine session du CMAE.

RESOLUTION N° 9/37-S&T
SUR
L'INTEGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT
ET LES TEMPETES DE SABLE DANS CERTAINS ETATS MEMBRES DE
L'OCI

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jomada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;

Rappelant les principes et objectifs de la charte de l'OCI, qui appellent les Etats membres à œuvrer à la protection et à la sauvegarde de l'environnement,

Prenant note du Programme d'Action Décennal de l'OCI, qui invite les Etats membres à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les fora internationaux afin d'en prévenir les effets pervers sur leur développement économique ;

Rappelant la résolution 1/36/POA sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI, qui souligne la nécessité de garantir le développement durable des Etats membres au moyen d'une politique efficace de protection de l'environnement ;

Rappelant l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les Ministres de l'environnement des Etats islamiques réunis à Djeddah du 10 au 12 juin 2002, et qui qualifie l'environnement de « dons de Dieu » et invite tous les individus et toutes les communautés à en prendre soin et à œuvrer à le promouvoir ;

Tenant compte des effets pervers des sécheresses graves et chroniques et des conséquences du changement climatique qui se manifestent sous forme d'ensablement et de tempêtes de sable sur la région ;

Prenant note du rapport final de la 1^{ère} réunion du bureau exécutif islamique pour l'environnement qui a, entre autres, appelé les autorités compétentes des Etats membres à redoubler d'efforts et à améliorer la coordination pour faire face aux nouveaux défis posés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement ;

Considérant le document de base distribué par la République islamique d'Iran.

1. **EXPRIME** sa préoccupation devant l'ensablement et les tempêtes de sable sans précédent et les pertes énormes qu'elles provoquent dans les zones désertiques des Etats membres d'Asie et d'Afrique.
2. **INVITE** tous les Etats membres affectés et situés dans les zones désertiques d'Asie et d'Afrique à s'engager dans une interaction consciente et constructive pour appréhender adéquatement ce problème.
3. **INVITE** tous les pays affectés de la région à s'engager dans une interaction consciente et constructive pour appréhender adéquatement ce problème.
4. **EXPRIME** son appui à la création d'un mécanisme collectif régional pour la sensibilisation, l'alerte précoce et la gestion du risque afin de permettre aux pays affectés de faire face au problème de manière adéquate.
5. **INVITE** toutes les institutions et instruments internationaux et régionaux pour l'environnement, y compris la ROPME, à s'attaquer sérieusement et rapidement au problème et à mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour aider les pays concernés.
6. **INVITE** les Etats membres à contribuer à la reforestation des zones désertiques dans les pays de l'OCI et à prendre des mesures fermes à l'encontre de la coupe abusive des arbres et des feux de brousse.
7. **INVITE** les agences spécialisées de l'OCI comme la BID à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets d'assistance aux pays affectés pour leur permettre de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
8. **DEMANDE** au secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 38^{ème} session du CMAE.

RESOLUTION N° 10/37- S&T
SUR
L'USAGE RATIONNEL DES RESSOURCES HYDRIQUES DU MONDE
MUSULMAN, L'ECHANGE D'EXPERIENCES ET D'INFORMATIONS
ET LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE
ET PANISLAMIQUE DANS CE DOMAINE

La 37^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session d'une vision partagée d'un monde islamique plus sûr et prospère), tenue à Douchanbé, République du Tadjikistan, du 4 au 6 Jomada al-Thani 1431H (18 - 20 mai 2010) ;

Rappelant le programme d'action décennal adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à la Mecque les 7 et 8 décembre 2005 ;

Rappelant la résolution de l'assemblée générale des Nations unies 55/196 du 20 décembre 2000, en vertu de laquelle elle avait proclamé l'année 2003 en tant qu'année internationale de l'eau douce, ainsi que sa résolution 58/217 du 23 décembre 2003, proclamant la décennie internationale d'action « l'eau pour la vie », 2005-2015, à compter du 22 mars 2005, à l'occasion de la journée mondiale de l'eau ;

Rappelant les conclusions de la 13^{ème} assemblée générale du comité permanent de l'OCI pour la coopération scientifique et technologique, tenue à Islamabad, du 1^{er} au 3 avril 2008, et qui avait noté avec appréciation les rapports présentés par le réseau inter islamique pour le développement et la gestion des ressources hydriques ;

Soulignant que l'eau revêt une importance cruciale dans le contexte du développement durable, y compris l'intégrité environnementale et l'éradication de la pauvreté et de la faim, et qu'elle est tout aussi indispensable au bien être et à la santé du genre humain ;

Réaffirmant les objectifs de développement internationalement agréés en termes d'usage rationnel des ressources hydriques, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et **déterminé** à atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié d'ici l'an 2015 la proportion des populations n'ayant pas la possibilité physique ou les moyens financiers d'accéder à une eau potable et propre, ainsi que les objectifs fixés par le plan d'exécution de Johannesburg en vue de réduire de moitié la proportion d'individus n'ayant pas accès à l'assainissement basique, et tout aussi déterminé à concevoir des plans de gestion intégrée et efficace des ressources hydriques ;

Prenant note de la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement adoptée par le 5^{ème} forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Istanbul, du 16 au 22 mars 2009, ainsi que de la « Déclaration ministérielle » et « du Guide de l'eau d'Istanbul », qui comportent une série de recommandations pour une action concrète visant à améliorer la sécurité hydrique et la gestion de l'eau à tous les échelons, de même que du « Message de Beppu », adopté par le 1^{er} forum d'Asie Pacifique sur l'Eau, qui s'est déroulé les 3 et 4 décembre 2003 à Beppu, au Japon, ainsi que des appels et des

recommandations de la conférence internationale sur la coopération régionale dans les bassins transfrontaliers, tenue à Douchanbé, les 31 mai et 1^{er} juin 2005 ,

Prenant note de la conférence internationale de haut niveau sur la revue globale à mi-parcours de la mise en œuvre de la décennie internationale pour l'action « l'eau pour la vie » 2005-2015, qui doit se tenir à Douchanbé, Tadjikistan, du 8 au 10 juin 2010 ;

Saluant les efforts déployés par tous les Etats membres ainsi que par le secrétariat général de l'OCI et ses organes et institutions spécialisées, le réseau inter islamique pour le développement de la gestion des ressources hydriques, pour avoir mobilisé les efforts requis et mis en œuvre des programmes et projets entrant dans le cadre de l'utilisation rationnelle et de la gestion des ressources hydriques pour les besoins de la consommation humaine, l'hygiène domestique, l'agriculture, l'industrie et la production d'électricité.

Prenant note avec appréciation du document de base soumis par la République du Tadjikistan

1. **DEMANDE** au Secrétariat général de coopérer avec les organes subsidiaires et les institutions spécialisées en vue de convoquer une réunion afin de faire des propositions pertinentes et d'élaborer la vision de l'OCI sur les questions liées aux ressources hydriques pour l'année 2015 et ce dans le cadre du programme de gestion de l'eau à l'échelle du monde islamique adopté par le 10^{ème} Sommet islamique à Putrajaya, en Malaisie.
2. **INVITE** le Secrétariat général à mettre l'accent sur la nécessité d'appliquer la décision de la réunion ministérielle organisée en marge du 5^{ème} Forum Mondial de l'Eau, le 20 mars 2009 à Istanbul, pour la création d'un groupe d'experts des Etats membres et à œuvrer à la convocation d'une conférence des ministres de l'OCI en charge des questions hydriques pour mettre en place un « Forum de l'OCI sur les ressources hydriques » et constituer un Conseil de l'OCI pour les ressources hydriques.
3. **ENCOURAGE** les Etats membres, le secrétariat général ainsi que les organisations compétentes de l'OCI à persévérer dans leurs efforts pour une gestion intégrée des ressources hydriques sur la base de la coopération et du partenariat à tous les échelons ainsi que sur la base de l'engagement politique à accentuer la prise de conscience sociétale de l'impératif de sécurisation de l'eau et de gestion durable des ressources hydriques.
4. **INVITE** les Etats membres à mettre en place un réseau de communication efficace entre les pays de la Oummah en vue de la dissémination et du partage du savoir, de la technologie et de l'information sur l'utilisation rationnelle et la gestion efficace de l'eau, parmi les particuliers, les institutions, les agences et les collectivités à tous les échelons appropriés.
5. **DEMANDE** au Secrétariat général de travailler en coordination avec les autres institutions compétentes de l'OCI pour coordonner et préparer le bilan à mi-parcours de la décennie internationale d'action « l'eau pour la vie » 2005-2015, prévu à Douchanbé du 8 au 10 juin 2010.

6. **INVITE** les Etats membres à continuer de coopérer étroitement avec les institutions multilatérales, et en particulier le système des Nations unies, en vue de renforcer les politiques relatives à l'eau et les programmes visant à promouvoir la sécurité hydrique et à aider dans la mesure du possible les pays membres à faire face aux défis majeurs auxquels ils sont confrontés à ce niveau.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 38^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.
